

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LOUP

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la Présidence de M. Gérard DALIGAULT, Maire.

Étaient présents: M. DALIGAULT Gérard, Maire, M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, MEYER Quentin, 2^{ème} Adjoint, M. BERNARD Sébastien, 3^{ème} Adjoint et MM les Conseillers Municipaux, BAZIN Philippe, GODEY Jean-Louis, LESELLIER Christophe, MARIE DIT DINARD Laurent, PINSON Dominique VAILLANT André et M^{mes} GÉNIN Nathalie, LEMÉTAYER Anabelle et THIEULENT Valérie.

Absents excusés: MM. BRIENS William, MACÉ Jean-Luc.

Présents: 13

Pouvoir : 0

Votants: 13

Secrétaire de Séance : M. PINSON Dominique.

Date de la convocation : 13/12/2024.

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2024.

- 1) Délibération demandant le concours du CDHAT pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage publique concernant le programme de réaménagement des locaux de l'ancien presbytère.
- 2) Recensement de la population 2025 : délibération afin de fixer les indemnités de l'agent recenseur et du coordonnateur communal.
- 3) Décisions modificatives n°1 et 2 au BP 2024.
- 4) Proposition de convention relative à la concession du service de fourrière élaborée par l'Association Passerelles Vers L'Emploi pour 2025.
- 5) Demande de subvention du Conseil Départemental de la Manche au profit du FSL (fonds de solidarité pour le logement).

Questions diverses :

- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 20h30.

DÉLIBÉRATIONS – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la Présidence de M. Gérard DALIGAULT, Maire.

Étaient présents: M. DALIGAULT Gérard, Maire, M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, MEYER Quentin, 2^{ème} Adjoint, M. BERNARD Sébastien, 3^{ème} Adjoint et MM les Conseillers Municipaux, BAZIN Philippe, GODEY Jean-Louis, LESELLIER Christophe, MARIE DIT DINARD Laurent, PINSON Dominique VAILLANT André et M^{mes} GÉNIN Nathalie, LEMÉTAYER Anabelle et THIEULENT Valérie.

Absents excusés: MM. BRIENS William, MACÉ Jean-Luc.

Présents: 13

Pouvoir : 0

Votants: 13

Secrétaire de Séance : M. PINSON Dominique.

Date de la convocation : 13/12/2024.

Date d'affichage : 20/12/2024

N ° DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
2024-12-17-01	Proposition mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage publique du CDHAT (Saint-Lô) concernant le programme de réaménagement des locaux de l'ancien presbytère.	FAVORABLE UNANIMITÉ
2024-12-17-02	Recensement de la population 2025 : indemnités à fixer agent recenseur et coordonnateur communal.	FAVORABLE UNANIMITÉ
2024-12-17-03	Décisions modificatives N° 1 et 2 au BP 2024.	FAVORABLE UNANIMITÉ
2024-12-17-04	Proposition de convention relative à la concession du service de fourrière élaborée par l'Association Passerelles Vers L'Emploi pour 2025.	FAVORABLE UNANIMITÉ
2024-12-17-05	Demande de subvention émanant du Conseil Départemental de la Manche au profit du FSL (Fonds de solidarité pour le logement).	FAVORABLE UNANIMITÉ

CONTRAT POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE CONCERNANT LA RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage publique du CDHAT (Saint-Lô) concernant le programme de réaménagement des locaux de l'ancien presbytère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la mission proposée par le CDHAT (Saint-Lô) pour la somme de 12 200 € HT soit 14 640 € TTC.
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mission.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – REMUNERATIONS DE L'AGENT RECENSEUR ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL:

Le recensement de la population à lieu du 16 janvier au 15 février 2025, il est donc nécessaire de fixer les rémunérations de l'agent recenseur et du coordonnateur d'enquête. Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- * de fixer à 1 000.00 € l'indemnité versée à M^{me} LEJAMTEL Geneviève, agent recenseur,
- * de fixer à 500.00 € l'indemnité versée à M^{me} HELIOT Karen, coordonnateur d'enquête.

DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide les transferts de crédits suivants :

DM n°1 au BP 2024

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 35 : Réseaux de voirie	-20 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonction	-20 000,00
	-20 000,00		-20 000,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss	-20 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	20 000,00		
Total Dépenses	- 20 000,00	Total Recettes	-20 000,00

CONVENTION RELATIVE A LA CONCESSION DU SERVICE DE FOURRIERE 2025:

Monsieur Le maire présente aux membres présents la proposition de convention relative à la concession du service de fourrière élaborée par l'Association Passerelles Vers L'Emploi.

Le conseil municipal :

- Considérant que l'Association Passerelles Vers L'Emploi dispose de locaux conformes aux règles sanitaires et de protection animale,
- Considérant que l'Association Passerelles Vers L'Emploi s'engage à assurer l'accueil des chiens ou chats en état de divagation ainsi que leur transport vers la fourrière,
- Après avoir pris connaissance de la participation annuelle de la commune qui est fixée à 0.56 € par habitant pour l'année 2025,

- Autorise, à l'unanimité des membres présents, le maire à signer ladite convention.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :

M. Le Maire expose la demande de subvention émanant du Conseil Départemental de la Manche au profit du FSL (Fonds de solidarité pour le logement).

Le FSL est un dispositif départemental dont l'objectif est d'aider les personnes en difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement, par le biais d'aides financières et de mesures d'accompagnement.

Il s'agit de statuer sur cette demande de subvention au titre de l'année 2024 à raison de 0.60 € / habitant pour une commune de moins de 2 000 habitants, en sachant que la commune de Saint-Loup compte 712 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'une contribution d'un montant de 427 €.

Questions diverses :

- Le conseil municipal accepte le principe de location d'une machine professionnelle (imprimante, copieur, scanner) auprès de l'entreprise Koésio à coût égal avec notre machine actuelle en mairie.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 20h30.
- Le rendez-vous de préparation du budget communal 2025 avec le trésorier se tiendra mercredi 26/02/2025 à 9h en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,
M. DALIGAULT Gérard, Maire

Le secrétaire de séance,
M. PINSON Dominique